

Les apports de l'anthroponymie armoricaine: pénétration de l'épigraphie et du système onomastique dans les cités des Osismes, des Coriosolites, des Riédons et des Namnètes

Florian Blanchard

▶ To cite this version:

Florian Blanchard. Les apports de l'anthroponymie armoricaine: pénétration de l'épigraphie et du système onomastique dans les cités des Osismes, des Coriosolites, des Riédons et des Namnètes. Aremorica. Études sur l'ouest de la Gaule romaine, 2010, 4, pp.7-27. 10.3406/aremo.2010.881. hal-03813605

HAL Id: hal-03813605 https://hal.univ-brest.fr/hal-03813605v1

Submitted on 13 Oct 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Les apports de l'anthroponymie armoricaine : pénétration de l'épigraphie et du système onomastique dans les cités des Osismes, des Coriosolites, des Riédons et des Namnètes Florian Blanchard

Citer ce document / Cite this document :

Blanchard Florian. Les apports de l'anthroponymie armoricaine : pénétration de l'épigraphie et du système onomastique dans les cités des Osismes, des Coriosolites, des Riédons et des Namnètes. In: Aremorica. Études sur l'ouest de la Gaule romaine, n°4, 2010. pp. 7-27;

doi: https://doi.org/10.3406/aremo.2010.881

https://www.persee.fr/doc/aremo_1955-6713_2010_num_4_1_881

Fichier pdf généré le 12/07/2022



Florian BLANCHARD*

Les apports de l'anthroponymie armoricaine : pénétration de l'épigraphie et du système onomastique dans les cités des Osismes, des Coriosolites, des Riédons et des Namnètes

Étude onomastique est un fil conducteur de la recherche historiographique gallo-romaine depuis les années 1970 à la suite des travaux d'André Chastagnol¹, de Géza Alföldy², de Jean-Marie Lassère³ et plus récemment sous l'impulsion de Marie-Thérèse Raepsaet-Charlier⁴ et de Monique Dondin-Payre⁵. Elle a permis à l'historiographie de réaliser des progrès importants pour notre connaissance du poids des diverses catégories sociales et des évolutions spatio-temporelles de la romanisation dans les cités de l'Empire. L'approche des phénomènes onomastiques dans les cités armoricaines (Osismes, Coriosolites, Vénètes, Riédons et Namnètes) sera abordée dans les pages suivantes sous le questionnement du processus d'acquisition de la citoyenneté, de l'adoption de la culture latine et de la pénétration de l'épigraphie dans les cités armoricaines.

Méthode et définition du corpus

Le principe de base de toute étude onomastique gallo-romaine limitée aux territoires de quelques cités réside dans le recensement de tous les textes épigraphiques quels que soient leurs supports (granites, schistes, marbres, *instrumentum* et céramique)⁶. Nous avons ajouté à ce recensement les noms des

^{*} Doctorant histoire, UBO-CRBC, centre Albert Grenier, Brest. Courriel: recherches.jupiter@orange.fr

^{1.} A. CHASTAGNOL, «L'onomastique de type pérégrin dans les cités de la Gaule Narbonnaise», *MEFRA* 102, 1990, p. 553-573 et «Considérations sur les gentilices des pérégrins naturalisés romains dans les Gaules et les provinces des Alpes», *BNSAF*, 1993, p. 167-183.

^{2.} G. Alföldy, *Die Personennamen in der römischen Provinz Dalmatia*, Beitrage zur Namenforschungen Beihefte 4, Heidelberg, 1969.

^{3.} J-M. LASSÈRE, Vbique populus. Peuplement et mouvements de population dans l'Afrique romaine de la chute de Carthage à la fin de la dynastie des Sévères (146 a.C.-235 p. C.), Paris, 1977.

^{4.} M.-T. RAEPSAET-CHARLIER, «Aspects de l'onomastique en Gaule Belgique», *Cahiers du Centre Glotz*, 6, 1995, p. 207-226.

^{5.} M.T RAEPSAET-CHARLIER et M DONDIN-PAYRE (éd.), *Noms, identités culturelles et romanisation sous le Haut-Empire*, U.L.B., Bruxelles, 2001, p. I-VIII.

^{6.} Aux inscriptions répertoriées dans le *Corpus Inscriptionum Latinarum*, XIII, 2, nous avons adjoint les anthroponymes mentionnés dans les publications postérieures : P. ANDRÉ, «Inscription romaine inédite à Pluherlin», *Bulletin de la Société*

citoyens et des pérégrins originaires de ces cités et attestés dans d'autres cités par la mention de leur cité d'origine sur leur épitaphe, à l'exemple de Saturninius Marcarius, de Lucius Tauricius Florens et de Reginianus qui font mentionner leur origine armoricaine sur leurs inscriptions : la *natio namnetum* pour Saturninius et le cavalier Argiotalus de *l'Ala Indiana*⁷, l'origine Vénète pour Lucius Tauricius Florens et le titre de *civis Coriosolis* pour Reginianus.

Dans le même temps, nous avons écarté les citoyens ayant une origine extérieure aux cités armoricaines, qu'elle soit explicite comme pour Silicia Namgidde, d'origine africaine, ou supposée, à l'instar de Caius Varenius Varus d'origine nîmoise ou de Caius Sedatius Florus, d'origine italienne. En effet, dans leur étude de la dédicace de la statue de Neptune Hippius à Douarnenez⁸, Jean-Yves Éveillard et Yvan Maligorne suggèrent que le dédicant Caius Varenius Varus, membre de la tribu Voltinia et curator ciuium Romanorum, est étranger à la cité des Osismes. Son état civil indiquerait par le gentilice Varenius et son inscription à la tribu Voltinia une provenance de la colonie de Nîmes ou du territoire des Volques Arécomiques⁹. Le dossier de l'actor Caius Sedatius Florus est plus problématique car une étude d'E. Groag 10 et G.-Ch. Picard 11 propose de reconnaître en ce dernier un parent ou un affranchi du sénateur d'origine pictonne du IIe siècle Marcus Sedatius Seuerianus et donc de le rattacher à une branche de la riche famille des Sedatii d'Ostie. Caius Sedatius Florus serait donc le représentant d'une puissante famille namnète affiliée aux Sedatii d'Ostie et qui continuerait de prospérer des revenus du commerce entre la Gaule et Ostie. Aussi séduisante que soit cette hypothèse, la démonstration reste fragile du fait du caractère succinct de la prosopographie et du manque d'éléments archéologiques tangibles comme le soulignent Philippe Leveau ¹² et Yvan Maligorne ¹³. Il faut ajouter à cela que le gentilice Sedatius est attesté aussi en Germanie Supérieure et en Norique 14 où les liens avec la cité des Namnètes sont tout aussi développés avec les cités rhénanes 15.

L'utilisation de l'instrumentum est source de nombreuses difficultés car il présente le risque d'incorporer dans le recensement des noms sans lien avec les cités armoricaines du fait du déplacement et du transport des objets comme la céramique ainsi que les objets métalliques. Nous avons donc choisi d'écarter la majorité des données apportées par l'instrumentum lorsque l'origine locale des productions

Polymathique du Morbihan, 1971, p. 11-12. A. PROVOST, Nos ancêtres les Riedones, la villa de Châtillon sur Seiche, Catalogue d'exposition, Ecomusée de Rennes, 1990, p. 34-35; J.-Y. ÉVEILLARD, «Graffite et portrait d'un Osisme sur une plaquette de schiste à Brasparts (Finistère)», Aremorica, 2, 2008, p. 105-119; J. SANTROT, «Au temps d'Argiotalus: Nantes, Rezé et le port des Namnètes», Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest, 115-1, 2008, p. 55-97; J.-Y. ÉVEILLARD et Y. MALIGORNE, «Une statue de Neptune Hippius à Douarnenez (Finistère), Les ateliers de sculpture régionaux: techniques, styles et iconographie, Actes du Xe colloque international sur l'art provincial romain, Arles, 2007), Paris, 2009, p. 557-563.

^{7.} J. SANTROT, «Au temps d'Argiotalus : Nantes, Rezé et le port des Namnètes», *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, 115-1, 2008, p. 55-97. L'auteur propose de situer le décès de ce cavalier namnète entre 31 et 43, avant le départ de *l'Ala Indiana* pour la conquête de la Bretagne.

^{8.} J.-Y. ÉVEILLARD et Y. MALIGORNE [6], p. 557-563.

^{9.} Id., p. 560-562.

^{10.} E. GROAG, s.v., Sedatius, RE, II, A1, col. 1006 sq.

^{11.} G.-C. PICARD, «Ostie et la Gaule de l'Ouest», *MEFRA*, 93, 2, 1981, p. 889 sur la base de l'inscription pictonne *AE* 1981, 640.

^{12.} P. Leveau, «Richesses, investissements, dépenses : à la recherche des revenus des aristocraties municipales de l'Antiquité», L'origine des richesses dépensées dans la ville antique, Aix-en-Provence, 1988, p. 24-26.

^{13.} Y. MALIGORNE, «Sanctuaires et structures vicinales dans deux chefs-lieux de cités de l'Ouest de la Gaule (à propos de quatre inscriptions de Nantes et Angers)», *Aremorica*, 1, 2007, Brest, p. 65-66.

^{14.} CIL XIII, 7083 et 7352. Inscriptionum Lapidarium Latinarum Provinciae Norici usque ad annum MCMLXXXIV repertarum indices, Berlin 1986, n° 731.

^{15.} Par exemple le cavalier Argiotalus, mort à Worms : CIL XIII, 6230.

n'était pas assurée, à l'instar des estampilles de potiers découvertes à Nantes ¹⁶ ou lorsqu'il s'agit de marques de propriété trop laconiques ¹⁷.

Toutefois, l'*instrumentum* a été retenu dans certains cas lorsque l'archéologie a prouvé le caractère local de la production de céramique à l'instar de celle de Tritaius ¹⁸. De même, nous avons retenu des cachets d'un oculiste découverts dans la cité des Coriosolites du fait de son origine autochtone ¹⁹ plus que probable conservant les prescriptions médicinales de Sextus Flavius Basilus ²⁰. Ces quelques témoignages de l'*instrumentum* dont l'origine locale peut être attestée nous permettent de prendre en compte des populations qui s'expriment très peu par le biais de l'épigraphie lapidaire, même si elles utilisent tout de même l'écrit, comme les médecins dans la prescription de leur médication.

L'enjeu principal de la méthode onomastique consiste à apprécier la romanisation de la société sur la base de l'onomastique, ce qui nous impose de déterminer dans un premier temps le statut civique des habitants et de mener ensuite une évaluation linguistique des *nomina* usités dans les cités armoricaines. Dans cette perspective, nous suivrons la voie tracée et la méthode définie par Marie-Thérèse Raepsaet-Charlier dans les premières pages de l'ouvrage collectif *Noms, identités culturelles et romanisation sous le Haut-Empire* ²¹. Dans cet esprit, on ne peut déroger au postulat rappelé par André Chastagnol, selon lequel la nomenclature exprime le statut civique de la personne, que les noms et le statut civique sont intimement liés : «Quand un personnage, dans sa cité, porte les *tria nomina*, cela veut dire qu'il est citoyen romain» ²². Les pérégrins arborent quant à eux le plus fréquemment un nom unique, que nous qualifierons d'idionyme et plus rarement un double nom, dit double idionyme. Ensuite, l'évaluation linguistique est tributaire de notre capacité à déterminer et organiser les éléments nominatifs selon leur appartenance latine ou celtique. Nous nous aiderons pour cela des travaux du philologue belge Jean-Degrave ²³ et de ceux de Xavier Delamarre ²⁴ pour ce qui concerne les racines gauloises.

Nous recourrons aussi à la typologie, inspirée par Marie-Thérèse Raepsaet-Charlier et désormais usitée dans les différentes recherches sur l'onomastique depuis 2001, qui distingue :

- les « noms latins », désignant un nom latin attesté en Italie et dans les provinces de l'Empire pour des Italiens ²⁵.
- les «noms indigènes», désignant les noms dont la racine est celtique, mais qui ont été par la suite romanisés, modifiant alors leur structure linguistique originelle. On y perçoit un enracinement indigène au point que certains sont des *unica*, que l'on ne retrouve pas ailleurs ²⁶.

^{16.} Voir la liste mentionnée dans AE 1964, n° 6 a-7.

^{17.} P. GALLIOU, *Carte Archéologique de la Gaule, 29, Le Finistère*, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Paris, 2010, p. 146 et 387. L'auteur donne une liste de noms apparaissant sur de la céramique. On ne peut être certain que les noms apparaissant (Pegasus, Anniola, Secundus, Maccer, Vet?, Sila?, Can?, Anno? Cra? Mag?,...) sont le reflet exact de leur onomastique.

^{18.} P. GALLIOU et *alii*, *Carte Archéologique de la Gaule, 56, Le Morbihan*, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres [CAG 56], Paris, 2010, p. 329.

^{19.} C. SALLES, «Les cachets d'oculiste», *Revue archéologique du Centre*, 21, 1982, p. 227-240. L'auteur montre la spécificité gauloise de ces cachets qui sont produits localement.

^{20.} Son état civil apparaît sous la forme S. Fl. Basilus que nous restituons banalement Sextus Flauius Basilus.

C. BIZIEN-JAGLIN, P. GALLIOU et H. KERÉBEL, *Carte Archéologique de la Gaule, 22, Côtes-d'Armor*, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres [CAG 22], Paris, p. 192.

^{21.} M-T. RAEPSAET-CHARLIER et M. DONDIN-PAYRE (éd.), «L'onomastique dans l'Empire romain : questions, méthodes enjeux », Noms, identités culturelles et romanisation sous le Haut-Empire, ULB, Bruxelles, 2001, p. I-VIII.

^{22.} A. CHASTAGNOL [1], 1990, p. 52-54.

^{23.} J. DEGRAVE, Lexique Gaulois, Recueil de mots attestés, transmis ou restitués et de leurs interprétations [J.D., L.G.], Mémoires de la Société Belge d'Etudes celtiques (3 vol.), 10 et 20, 1998 et 2004, 561 p.

^{24.} X. DELAMARRE, Dictionnaire de la langue gauloise : approche du vieux celtique continental, Errance, 2001; Id., Noms de personnes celtiques dans l'épigraphie classique, Errance, 2007.

^{25.} M-T. RAEPSAET-CHARLIER et M. DONDIN-PAYRE [21], p. V.

^{26.} Id., p. V-VI.

Ces noms recouvrent aussi des processus sous-jacents complexes qui dépassent le simple aspect linguistique. Ces phénomènes ont été mis en lumière par L. Weisgerber dans les années 1960. Ils ont depuis été largement interrogés à la lumière de l'onomastique gallo-romaine. Il s'agit des «noms de traduction», transposition de l'expression «Übersetzungsname ²⁷». Ces noms transcrivent en latin des noms celtiques attestés comme tels, à l'instar de *Freio* traduit par *Ingenuus*, *Cintusmus* par *Primus* et *Allos* par *Secundus*. Il existe aussi des «noms d'assonances» appelés «Deckname» par Weisgerber ²⁸. Cela désigne des noms usités en latin mais qui recouvrent en fait un nom ou une racine homophone indigène, que leur sens soit identique ou divergeant. L'exemple canonique est *Verecundus*, qui signifie «discret» en latin mais dérive du Gaulois «*Ver* et *Condo*»: très intelligent. L'assonance est une marque de la romanisation de la société car elle suppose de maîtriser les deux langues et d'élaborer un passage complexe entre elles, reposant sur les combinaisons phonétiques et sur la translittération. De plus, il arrive que les deux phénomènes se superposent, nous montrant que la prudence méthodologique est inévitable ²⁹ et que la typologie que nous emploierons pour l'étude de l'onomastique armoricaine peut être au besoin adaptée.

Les difficultés liées au corpus des cités armoricaines

La première difficulté inhérente à tout recensement onomastique réside dans le caractère tronqué de certaines inscriptions dont la restitution pose problème soit du fait d'un nombre trop grand de possibilités envisageables, soit du fait de restitutions abusives.

Il est nécessaire d'être prudent dans la restitution des fragments épigraphiques, qui se fait souvent à marche forcée, ce qui induit souvent l'insertion d'un nom abusif ou des rapprochements ultérieurs infondés. Il faut ajouter à cela que la réalisation du *Corpus Inscriptionum Latinarum* date de plus d'un siècle ³⁰ et les tentatives de relecture à la lumière des recherches récentes furent rares, souvent cantonnées aux villes de Rennes ³¹ et de Corseul ³², au mieux à une seule cité ³³. Le travail d'inventaire réalisé dans le cadre de cet article nous conduit à nous interroger sur la lecture de plusieurs inscriptions fragmentaires nantaises car la dénomination des dédicants y paraît dans certains cas très singulière voire infondée.

Ainsi, l'inscription funéraire du *CIL* XIII, 3122 inscrite sur une stèle de granite (1,02 m x 0,42 m) à fronton³⁴ a fait l'objet de lectures fantaisistes depuis sa découverte en 1805^{35} . L'état de la pierre fut fortement altéré au cours du XIX^e siècle par une exposition prolongée aux intempéries³⁶. Entre deux pilastres supportant un fronton, dans lequel se trouve un croissant de lune, sont gravées les deux premières lettres de la dédicace D(is) M(anibus). Au-dessous du cartouche, la suite de l'épitaphe se développe sur deux lignes dont la lecture est rendue difficile par une gravure peu profonde du fait de l'arasement de la surface inscrite. Il est tout de même possible d'identifier le texte suivant QUIET sur

^{27.} L. Wiesgerber, Die Namen der Ubier, Cologne-Opladen, 1968, p. 132.

^{28.} Id., Rhenania Germano-Celtica, Bonn, 1969, p. 380.

^{29.} M-T. RAEPSAET-CHARLIER et M. DONDIN-PAYRE [21], p. VI-VII.

^{30.} O. HIRSCHFELD, Corpus Inscriptionum Latinarum [CIL], XIII-2, Berlin, 1905.

^{31.} J. Bousquet, «Nouvelles inscriptions de Rennes», *Annales de Bretagne*, LXXVI, 1960, p. 266-270; Id., «Inscriptions de Rennes», *Gallia*, 29, 1, 1971, p. 109-122.

^{32.} J. BOUSQUET, «Inscriptions latines de Corseul (Côtes-du-Nord)», Gallia, 30, 2, p. 284-288.

^{33.} A.M. ROUANET-LISENFELT, La civilisation des Riedones, 2e supplément à Archéologie en Bretagne, Brest, 1980,

^{34.} P. Galliou, *Les tombes romaines d'Armorique, Essai de sociologie et d'économie de la mort* (Document d'Archéologie Française, 17), Paris, 1989, p. 141, n° 07 et ESPÉRANDIEU, III, 3020.

^{35.} Espérandieu propose la lecture suivante : *Diis Manibus qui et Leli*. Le musée de Nantes propose *Dis Manibus Quietenius* qui serait un *unicum*. La lecture la plus proche est celle proposée par L. J.-M. BIZEUL, « Des Namnètes aux époques celtique et romaine », *Bulletin de la Société archéologique de Nantes*, I, 1869, p. 546. P. Galliou propose *Dis Manibus et Quietilli*.

^{36.} G. Durville, Catalogue du musée archéologique de Nantes II, musée lapidaire, Nantes, 1927, n° 40.

la deuxième ligne et les lettres suivantes à la troisième ligne LEL auxquelles s'ajoutent trois ligatures verticales *III*. Le texte visible dans sa globalité est donc le suivant :

DM/QUIET/LELIII.

La première ligne de l'épitaphe ne recèle aucune difficulté puisqu'il s'agit de l'invocation funéraire traditionnelle aux Dieux Mânes du défunt : D(is) M(anibus). La seconde ligne est plus problématique car deux restitutions sont possibles suivant qu'il s'agit de la suite de la formule funéraire QUIET[I] AETERNAE] ou du gentilice QUIET[I] au génitif voire au nominatif suivant une restitution plus développée QUIET[II] ou QUIET[I(us)]. Le contexte funéraire nous inciterait à choisir la première restitution mais deux difficultés surgissent : la largeur insuffisante de la pierre pour contenir le deuxième mot de la formule, et le fait qu'on ne trouve jamais usuellement la formule quieti seule en Gaule. Deux possibilités s'offrent alors en fonction du cas de ce nom : un pseudo-gentilice Quietus (Quieti) utilisé comme idionyme ou le gentilice Quietius (Quietii). Nous opterons pour ce gentilice d'apparence latine au génitif, cas le plus répandu pour ce formulaire spécifique 37 . Ce gentilice est de plus attesté à plusieurs reprises en Gaule 38 . Le mot de la dernière ligne pourrait aussi faire partie de l'onomastique du défunt : son cognomen si celui-ci portait les duo nomina mais les ligatures finales interrogent sur la restitution à lui donner.

Force est de constater immédiatement qu'il ne peut s'agir d'un *cognomen* qui indiquerait un statut de citoyen mais bien l'indice d'une filiation. En effet, suivant l'hypothèse d'un formulaire au génitif, par comparaison avec d'autres inscriptions il semble possible de restituer *LELII* à la dernière ligne, soit le gentilice Lelius au génitif. Ce gentilice, bien qu'inédit en Gaule, est attesté dans les cités africaines et à Rome ³⁹. Une autre occurrence d'une forme différente existe par ailleurs à Arlon en Belgique, dans la cité des Trévires, chez un dévot de Mars Camulus dont le gentilice est Lellius ⁴⁰. Cependant, l'onomastique ainsi établie, Quietius Lelius deux gentilices successifs, semble peu crédible car elle va à l'encontre des coutumes onomastiques majoritaires même si nous savons que les *cognomina* aux suffixes en *-ius* sont assez répandus en Gaule; d'autant plus que cela laisse de côté la dernière ligature et donc la dernière lettre. Il semble préférable au vu de ces remarques, de voir dans le dernier nom l'indication de la filiation du défunt au génitif suivi de la lettre F, abréviation de *filii* selon une formule banale et fort répandue chez les pérégrins gallo-romains ⁴¹. Nous proposons la lecture suivante de l'inscription :

D(iis) M(anibus) / QUIET[II] / LELII F(ilii).

Traduction: «Aux Dieux Mânes de Quietius, fils de Lelius».

Une deuxième inscription nantaise doit être relue à la lumière des formulaires funéraires usuels sous peine de faire une erreur de lecture et donc un contresens préjudiciable sur l'onomastique du défunt de l'inscription du *CIL* XIII, 3126 considéré à tort comme le citoyen, Paternus Iulianus. Le formulaire épigraphique visible ⁴² sur la stèle est le suivant (fig. 1) :

D(iis) M(anibus)/PATER/NI IULI/ANI ME/MORI/AE/EIVS.

^{37.} Jean-Marie Lassère indique que l'interprétation des divergences de cas dans l'onomastique est malaisée et tiendrait à la conception de la fonction des dieux mânes : le génitif exprime la prééminence des divinités et leur conception comme l'âme individuelle des défunts tandis que le nominatif introduit une rupture de construction, donc une dédicace aux divinités jointe au rappel de l'identité du défunt. J.-M. LASSÈRE, *Manuel d'épigraphie romaine*, tome 1, Picard, 2007, p. 235. Pour des épitaphes avec un idionyme au génitif en Gaule voir par exemple *CIL* XIII, 2281, 3337, 4435, 5538, 5717, 5847.

^{38.} CIL XIII, 1070, 6770, 7003, 7004. Une autre attestation existe en Pannonie Supérieure: CIL III, 4150.

^{39.} CIL VIII, 9981, 12082, et 16101 pour les cités africaines et Inscriptiones christianae urbis Romae. Nova series, Rome, 1922, VIII, 22524 pour Rome.

^{40.} A. DEMAN et M.-T. RAEPSAET-CHARLIER, *Les inscriptions latines de Belgique*, Bruxelles, 1985, p. 228-229, n° 67 (Lellius Settus)

^{41.} Épitaphes avec un formulaire similaire en Gaule voir par exemple CIL XIII, 2281, 3337, 4435, 5538, 5717, 5847.

^{42.} G. DURVILLE [36], n° 27-28 et P. GALLIOU [34], 1989, p. 143, n° 10.

Fig. 1 : Stèle funéraire de Paternus, Nantes d'après P. Galliou, Les tombes romaines d'Armorique, 1989, p. 142 (cliché musées départementaux de Loire-Atlantique).

Malgré le formulaire laconique, la lecture de celui-ci doit être réalisée avec bon sens. Les deux dernières lignes *memoriae eius* supposent en effet que le monument funéraire a été élevé à sa mémoire non par lui-même, ce qui n'aurait aucun sens mais par une autre personne, un membre de la *familia* au sens large du terme, parent ou ami sur le modèle d'une inscription de Metz: *Firmo Vera Mater memoriae eius* ⁴³. Il faut donc sous-entendre à la fin de l'épitaphe un verbe qui résume cette action: on pourrait envisager les verbes *fecit* ou *posuit* à l'instar de nombreuses inscriptions funéraires ⁴⁴.

Concernant l'identité du défunt, le double génitif employé pourrait suggérer qu'il s'agissait possiblement d'un double idionyme pérégrin, celui de Paternus Iulianus 45. Dans ce cas précis, le patronyme serait composé de deux noms et non d'un seul. Cette association onomastique, spécifique et ignorée, est le plus fréquemment exprimée par deux éléments successifs au génitif, ce que l'on trouve ici, mais la formule finale nous invite à voir, dans le second nom, la mention de la personne qui a financé le monument à sa mémoire. De plus, l'absence du verbe final peut ici se comprendre par la petite taille du champ épigraphique tout autant que par la limpi-



dité du formulaire pour les contemporains. Suivant ces remarques, nous proposons la lecture suivante : D(iis) M(anibus) / PATER/NI / IULI/ANI(us) / ME/MORI/AE / EIVS (fecit).

Traduction : «Aux Dieux Mânes de Paternus, Iulianus a financé ce monument à sa mémoire».

Finalement, et suivant cette hypothèse, ce sont donc la dénomination de deux pérégrins qui nous est parvenue par le formulaire épigraphique de cette épitaphe, celle du défunt, Paternus, et d'une seconde personne (un parent? un ami?), Iulianus, qui a financé la stèle funéraire et son socle à *loculus* qui accueille l'urne cinéraire.

L'onomastique d'une dernière défunte de Nantes est sujette à caution. La stèle funéraire à décor est aujourd'hui perdue, empêchant une relecture directe de la pierre ⁴⁶. Il est toutefois possible d'interroger la lecture ancienne de l'épitaphe qui nomme la défunte Hermantia, qui est à l'échelle de l'Empire un *unicum*. Si l'origine grecque de la défunte ne fait point de doute, la lecture Hermantia doit être abandonnée au profit de la restitution Thermantia, attestée à plusieurs reprises dans l'Empire ⁴⁷. Nous connaissons des occurrences de ce nom rare d'origine grecque dans la famille impériale théodosienne :

^{43.} *CIL* XIII, 11379. Inscriptions avec un formulaire similaire à celle-ci : *CIL* II, 4406, VI, 19804, 19805 et 23217, VIII, 2988 et 18302, XI, 6154.

^{44.} CIL II, 4406; VIII, 2998 et 18302. Inscriptions latines d'Algérie, Paris 1922, n° 1828.

^{45.} M. DONDIN-PAYRE, «Onomastique dans les cités de Gaule centrale (Bituriges Cubes, Éduens, Senons, Carnutes, Turons, *Parisii*)», *Noms, identités culturelles et romanisation sous le Haut-Empire*, ULB, Bruxelles, 2001, p. 273-283. L'auteur relève une vingtaine d'exemples à envisager des doubles idionymes pérégrins. Ils correspondent à une pratique onomastique plus élaborée, variante de dénomination.

 $^{46.~}G.~Durville~[36],~n^{\circ}~52~et~P.~Galliou~[34],~1989,~p.~141,~n^{\circ}~6.~Esp\'{e}randieu,~III,~3025.$

^{47.} Thermantia: CIL VI, 36960 et AE 1983, 885. Termantia: CIL VI, 39965 et AE 1983, 885.

la mère et une nièce de Théodose; Thermantia/Termantia, fille du général Stilicon et de Serena, qui épousa aussi l'empereur Honorius ⁴⁸. Nous proposons la lecture suivante du nom de la défunte :

D(is) M(anibus)/ [T]HERMANTIA/ VIX(it) AN(nos) XVI.

Traduction : Aux Dieux Mânes de Thermantia, qui vécut seize années.

Une quatrième inscription funéraire, perdue aujourd'hui, celle de Florinus, nécessite de même une relecture afin d'en obtenir une compréhension limpide et l'apport d'éléments plaidant pour la véracité de celle-ci ⁴⁹. L. J.-M. Bizeul fait remarquer ⁵⁰ justement que d'autres lettres suivent la formule *Dis Manibus* à la première ligne probablement la conjonction *ET*, faisant le lien avec la suite de la formule invoquant la mémoire du défunt. L'idionyme latin du pérégrin défunt Florinus, ici au génitif, est présent dans plusieurs provinces ⁵¹. Sa véracité ne peut donc être mise en doute. Enfin, l'auteur mentionne aussi qu'à la base de la stèle, on pouvait lire les trois lettres *SES*, abréviations de l'expression *sibi et suis*. Nous proposons la lecture suivante :

D(is) M(anibus) ET/AET(ernae) MEM(oriae)/FLORINI/S(ibi) E(t) S(uis).

Traduction : Aux Dieux Mânes et au souvenir impérissable de Florinus, (qui a posé ce monument) pour lui et les siens.

La cinquième épitaphe du *CIL* XIII, 3123 nous interroge une fois de plus par la dénomination atypique de la défunte. Cette stèle en granite débitée au-dessus de l'inscription en vue de son réemploi est ornée de deux pilastres (fig. 2)⁵². Elle porte le texte suivant : *DM/LVCCEIIAE/FERO[C]ILL/AE MALLONI/MATE[...] ET [...]INI[...]*.

Si la première ligne consiste en la formule funéraire traditionnelle, l'onomastique de la défunte, citoyenne romaine, est atypique par la graphie hésitante employée par le lapicide, un E suivi une double haste. L'approximation du lapicide est le miroir de celle du rédacteur de l'inscription qui avait probablement indiqué le E par deux traits verticaux, ce que l'on trouve fréquemment en Gaule, auxquels le rédacteur aura ajouté non pas un trait vertical, mais deux traits sans tenir compte du I. Ces deux traits pourraient être lus comme la lettre L pour le gentilice Lucceliae au génitif ou comme un I dédoublé par erreur pour le gentilice Lucceiae. La seconde lecture semble préférable car ce gentilice est attesté à Rome ⁵³, en Italie ⁵⁴ et en Afrique ⁵⁵ à plusieurs reprises mais absent dans les Gaules hormis une occurrence à Aix-en-Provence ⁵⁶. Il faut ajouter à cela que cette hypothèse est soutenue par la présence du gentilice Lucceius à Nantes chez un autre citoyen, Marcus Lucceius Genialis, indiquant peut-être un lien familial entre ceux-ci (gentilice de la lignée maternelle de la défunte?). La forme Lucceliae est rare au contraire. La lisibilité du *cognomen* est aujourd'hui en partie tronquée mais sa restitution ne fait aucune difficulté : Ferocillae, *cognomen* seulement connu en Dalmatie, à Salona ⁵⁷ et Citluk ⁵⁸. Doit-on alors envisager une origine familiale dalmate lointaine? C'est une possibilité. D'autres éléments d'une

^{48.} D. FEISSEL, «Béroia», Recueil des Inscriptions Chrétiennes de Macédoine (IIIème-VIème siècle), VIIIe supplément du Bulletin de correspondance hellénique, 1983, p. 77.

^{49.} G. Durville [36], n° 52 et P. Galliou [34], 1989, p. 141, n° 6. Espérandieu, III, 3011.

^{50.} L.J-M. BIZEUL [35], p. 546.

^{51.} Occurrences au génitif: *CIL* III, 433; VI, 3219 et 32817. *CIL* X, 8059; XIII, 3120 et 10017. Occurrences au nominatif: AE 1987, 677; 1965, 94. CIL III, 264, 5944, 5958; VI, 1858, 29701, 32804, 37213, 40806; VIII, 5727, 5824; XI, 5772; XIII, 1855, 5073, 6687, 11652d; XV, 4437.

^{52.} G. DURVILLE [36], n° 25 et P. GALLIOU [34], 1989, p. 141, n° 08.

^{53.} Par exemple: AE 1981, 61; 1984, 382, 1985, 148, 2004, 367. CIL VI, 4977, 5053, 5066, 8870, 10458, 14339.

^{54.} Par exemple: CIL IX, 2804, 2891, 3033-34, 3059, 3631; X, 2104, 2338, 2343, 3689, 4210

^{55.} Par exemple: CIL VIII, 4740, 16389.

^{56.} J. GASCOU, Inscriptions Latines de Narbonnaise III, Aix-en-Provence, 238.

^{57.} CIL III, 2727-2738.

^{58.} Idem, 8976.

séquence onomastique suivent l'état civil de la défunte : le gentilice Mallonius au génitif, connu par trois assertions dans l'Empire ⁵⁹ ainsi que trois fois en Narbonnaise ⁶⁰ et une fois en Aquitaine ⁶¹. Celui-ci au génitif est suivi de quatre lettres dont le sens fut compris différemment selon les épigraphistes. Otto Hirschfeld l'interprétait comme le *cognomen* Maternus au nominatif, ce qui semble contradictoire avec le gentilice précédent, *Malloni* au génitif. On pourrait songer à l'indication de la maternité *Malloni mater*. Cependant, la mention de la maternité d'une citoyenne est rarissime lorsqu'elle est elle-même défunte mais on trouve plus usuellement sa filiation, il est donc préférable de restituer *MALLONI MATE[RNI F(ilia)]*.

Les quelques lettres suivantes constituent les vestiges possibles de l'onomastique d'un autre défunt, la mention d'un mariage ou possiblement des qualités de la défunte. Les manques sont trop importants aujourd'hui pour opérer un choix parmi les possibilités évoquées. Nous proposons la lecture suivante :

D(is) M(anibus)/ LVCCE{II=I}AE/ FERO[C]ILL/ AE MALLONI(i)/ MATE[RNI F(ilia)] ET/ [...]INI[...].

Traduction : Aux Dieux Mânes de Lucceia Ferocilla, fille de Mallonius Maternus et [...].

La sixième épitaphe que nous interrogeons est gravée sur une stèle en calcaire (1,08 x 0,42 x 0,33 m) au décor soigné : pilastres soutenant un fronton avec acrotères, ascia sur le côté gauche (fig. 3)62. Les lettres sont séparées par des *hedera* triangulaires. *D.M./P.SIIRVANDI/N.LIB*. La première ligne évoque l'invocation aux Dieux Mânes. La dernière ligne indique la qualité du personnage par l'abréviation LIB, que l'on développe *Liberti*, c'est-à-dire affranchi, précédé de la lettre N, qu'il faut comprendre dans le contexte comme nostri, marque d'affection et d'attachement dans ce cas précis 63. L'onomastique de l'affranchi n'a jamais été développée avec précision par les historiens locaux par méconnaissance du processus d'affranchissement. À la sortie du statut d'esclave par l'affranchissement obtenu par une procédure non indiquée ici, l'esclave reçoit le prénom et le gentilice de son ancien maître qui devient son patronus ⁶⁴. Notre affranchi namnète reçut donc le prénom de son patron Publius, abrégé usuellement par un P et le gentilice Seruandius, gentilice patronymique construit sur le cognomen Seruandus répandu notamment dans les provinces de Germanie 65. L'absence du cognomen fréquent sous la République est plus rare sous l'Empire mais une explication plausible consiste à y voir l'affranchi de plusieurs personnes au sein de la même famille. Suivant cela, il aurait pris le prénom d'un des membres de la famille et le gentilice patronymique commun d'où aussi l'expression nostri liberti le qualifiant. Nous proposons la lecture suivante :

D(is) M(anibus)/ P(ublii) SE/ RVAN[D]I(i)/ N(ostri) LIB(erti).

Traduction : Aux Dieux Mânes de Publius Servandius, notre affranchi.

La deuxième difficulté tient aussi bien à la datation des inscriptions des cités armoricaines dont les découvertes sont pour la plupart anciennes et réalisées dans un contexte de remploi à l'exemple des inscriptions découvertes dans la muraille tardive de Rennes ou dans l'église de Nantes. L'environnement archéologique n'est donc d'aucun secours pour la datation des inscriptions découvertes. Une datation précise nécessiterait une étude directe des critères extérieurs comme la forme des monuments, les matériaux utilisés et la paléographie. Cependant l'état fragmentaire de nombreuses pierres rend cette procédure difficile et peu probante en l'absence d'autres indices à croiser. Enfin, le formulaire

^{59.} CIL VI, 21888, X, 3699, AE 1990, 381.

^{60.} Inscriptions Latine de Narbonnaise V-1, 176, 644 et 646.

^{61.} P. WUILLEUMIER, Inscriptions Latines des Trois Gaules, Paris, 1963, 182.

^{62.} G. DURVILLE [36], n° 38 et P. GALLIOU [34], 1989, p. 143, n° 11.

^{63.} L'expression n(ostri) lib(erti) se rencontre à plusieurs reprises en Italie : CIL V, 08110 ; VI, 16287 ; X, 5671 et XV, 1531.

^{64.} J.-M. Lassère [37], p. 158-160.

^{65.} CIL XIII, 6222, 6251, 7077 et 7281.

épigraphique en lui-même n'apporte aucune datation certaine en dehors de la présence d'une datation consulaire ou la mention d'un événement. Seules les bases de statues de Titus Flavius Postuminus sont datées de 135 ⁶⁶. Cependant, une telle entreprise dépasse largement le cadre de notre travail, nécessitant une prise en compte de l'ensemble des critères extérieurs et de l'évolution régionale des formulaires. Ceci pourrait faire l'objet d'un chapitre dans un ouvrage de réédition des inscriptions latines armoricaines. Nul doute que cela conduirait à des observations intéressantes à plusieurs titres puisque les formulaires et les critères extérieurs sont marqués indéniablement par une évolution chronologique restituable, à Nantes notamment.

Le problème peut enfin provenir de la localisation de l'inscription à l'instar de la dédicace à Mars Mullo des Provenchères qui, bien que longtemps attribuée aux Andécaves ⁶⁷, doit être placée chez les Namnètes suite à l'étude détaillée de Jacques Naveau ⁶⁸ et aux remarques de François Bérard ⁶⁹.



Fig. 2: Stèle funéraire de Lucceia Ferocilla, Nantes d'après P. Galliou, *Les tombes romaines d'Armorique*, 1989, p. 140 (cliché musées départementaux de Loire-Atlantique).



Fig. 3: Stèle funéraire de Publius Servandius, Nantes d'après P. Galliou, *Les tombes romaines d'Armorique*, 1989, p. 142 (clichés musées départementaux de Loire-Atlantique).

^{66.} G. LEROUX et A. PROVOST, *Carte Archéologique de la Gaule, 35, L'Ille-et-Vilaine*, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Paris, 1990, p. 192-193.

^{67.} W. VAN ANDRINGA, La religion en Gaule romaine: piété et politique (Ier-IIIème siècle apr. J.-C.), Paris, 2002, p. 141.

^{68.} J. NAVEAU, «Mullo, un dieu dans l'Ouest de la Gaule», La Mayenne, archéologie, histoire, 23, 2000, p. 3-33.

^{69.} F. BÉRARD, «Mars Mullo: un Mars des cités occidentales de la province de Lyonnaise», in *Mars en Occident, Actes du colloque international « autour d'Allonnes (Sarthe), les sanctuaires de Mars en Occident» Le Mans 4-6 juin 2003*, PUR, Rennes, 2006, p. 17-34.

Remarques générales sur le corpus (voir annexe)

La première remarque sur le *corpus* onomastique des cités armoricaines réside dans la rareté des témoignages lapidaires conservés pour un territoire englobant cinq cités : on comptabilise au total soixante et une mentions d'éléments onomastiques concernant les habitants des cités armoricaines.

Dans le détail, la majorité des Armoricains connus sont des pérégrins avec vingt-six noms répertoriés contre seize citoyens seulement auxquels s'ajoutent deux affranchis. L'octroi de la citoyenneté s'est fait avec parcimonie et lenteur, la majorité des habitants demeure de condition pérégrine. Ensuite, la pauvreté des témoignages épigraphiques nous interroge en comparaison des autres cités gallo-romaines. Pourquoi si peu de témoignages nous sont-ils parvenus? Est-ce le fait des aléas des découvertes archéologiques, de fouilles moins importantes? Ou cela traduit-il le recours moindre des populations armoricaines à l'épigraphie pendant la période gallo-romaine?

La structure du *corpus* est quasiment urbaine dans sa totalité : six inscriptions pour Corseul, vingt-sept pour Rennes et trente cinq inscriptions pour Nantes. Vannes et Carhaix n'ont, quant à elles, livré aucune inscription. Le déséquilibre entre *caput ciuitatis* et territoire est criant ⁷⁰. Cette situation est la résultante de trouvailles actuelles plus fréquentes dans un contexte urbain, plus propice aux travaux et donc aux diagnostics de l'archéologie préventive mais témoigne aussi d'un moindre recours à l'épigraphie dans les zones rurales à l'époque romaine. Deuxième remarque : les séries épigraphiques les plus nombreuses localement sont constituées par les bornes milliaires et les épitaphes funéraires ⁷¹. Ces séries sont les plus fournies car la grande majorité des inscriptions est issue de remplois pour la construction des soubassements des remparts tardifs comme à Nantes et à Rennes. Ce fut donc en priorité des blocs et des monuments qui pouvaient être récupérés, des monuments funéraires ou des dédicaces enserrées dans les grands ensembles monumentaux de la ville, qui furent réemployés dans les remparts tardifs. L'épigraphie armoricaine recèle aussi quelques dédicaces votives et commémorant la construction d'un monument dans un contexte cultuel comme les aménagements architecturaux du sanctuaire dédié à Vulcain dans le *uicus portensis* ⁷² ou le décor de la basilique dédiée à Mars *Mullo* de Rennes.

Force est de constater, au vu des campagnes de fouilles anciennes et récentes, que l'épigraphie lapidaire est peu usitée dans les cités armoricaines, en dehors des chefs-lieux de cités à l'exclusion de la dédicace jovienne de Pluherlin ⁷³, provenant probablement du sanctuaire vicinal au lieu-dit «La Grée-Mahé ⁷⁴». La majorité des personnes dont les noms nous sont parvenus vivent donc dans les capitales de cités armoricaines.

Il faut donc constater tout de suite qu'une grande partie de la population des campagnes armoricaines nous échappe totalement. Cette particularité des cités armoricaines s'oppose ainsi au processus que l'on rencontre dans des cités où le fait épigraphique se développe au sein de la cité tant dans la ville que dans les campagnes 75, même si d'autres cités présentent une documentation quasi uniquement urbaine 76.

^{70.} Anne-Marie Rouannet-Liesenfelt indique que seule une inscription des *Riedones* a été découverte à l'extérieur des murs de *Condate*-Rennes : le milliaire de Saint-Gondran (*CIL* XIII, 8970). A.-M. ROUANNET-LIESENFELT, «Les inscriptions de la cité des *Riedones*», *Inscriptions de Gaule Lyonnaise*, Lyon, 1992, p. 121-126 et en particulier p. 121-122.

^{71.} Bornes milliaires : CIL, XIII, 8999-9003 et épitaphes funéraires : CIL, XIII, 3114-3135.

^{72.} CIL XIII, 3101-3107. Y. MALIGORNE [13], p. 56-58.

^{73.} G. MOITRIEUX, «Un nouveau *uicus* vénète honore Jupiter», *Corolla Epigraphica*, *Hommages à Yves Burnand*, 2011, à paraître.

^{74.} P. GALLIOU, l'Armorique romaine, Brasparts, 1983, p. 206.

^{75.} M. CHRISTOL et C. DENEUX, «La latinisation de l'anthroponymie dans la cité de Nîmes à l'époque impériale (début de la seconde moitié du I^{er} siècle av. J.-C.-III^e siècle ap. J.-C): les données de la dénomination pérégrine», in *Noms, identités culturelles et romanisation sous le Haut-Empire*, ULB, Bruxelles, 2001, p. 43-52.

^{76.} J.-P. Bost, «Onomastique et société dans la cité des Pétrucores», in *Noms, identités culturelles et romanisation sous le Haut-Empire*, ULB, Bruxelles, 2001, p. 175-176.

Cette absence du recours à l'épigraphie est patente dans les coutumes funéraires des cités armoricaines où se prolonge un traditionalisme hérité de l'époque gauloise avec la perpétuation des urnes à incinérations dans des nécropoles collectives sans presque aucun monument lapidaire inscrit ou anépigraphe ⁷⁷. Il semble donc de prime abord que l'épigraphie lapidaire ne faisait pas partie des coutumes des Armoricains de l'époque gallo-romaine. Elle semble s'être imposée surtout dans les couches supérieures des cités armoricaines et n'avoir quasiment pas dépassé les limites du chef-lieu de cité. C'est donc tout un pan de la romanisation, du rapport à l'écrit et à l'épigraphie dans les relations avec le divin, dans la mort et la transmission d'un héritage ainsi que dans les rapports avec l'administration et le pouvoir, qui est éclairé et interrogé par l'étude de l'anthroponymie dans les cités armoricaines.

L'onomastique des citoyens romains (tableau 1)

Le *corpus* épigraphique nous permet de comptabiliser avec certitude seize citoyens originaires des cinq cités armoricaines. Deux caractéristiques définissent l'onomastique des citoyens des *ciuitates* armoricaines. En premier lieu, la prédominance des gentilices patronymiques dans la dénomination des citoyens associés à des *cognomina* latins, la présence de gentilices rares et la rareté des gentilices impériaux.

La composition de l'onomastique des citoyens des cités armoricaines se distingue de celle des autres cités gallo-romaines par la prédominance des gentilices patronymiques composés en majorité d'éléments d'assonance et de traduction. Seulement six citoyens portent au contraire des gentilices latins : Sextus Flauius Basilus, Titus Flauius Postuminus, Marcus Lucceius Genialis, Lucius Flavius Martinus, Mallonius Maternus et Lucceia Ferocilla. Le médecin Sextus Flauius Basilus, le flamine de Mars *Mullo* Titus Flavius Postuminus et *l'actor* Lucius Flauius Martinus sont les seuls à porter un gentilice impérial qui situe la promotion de leur *gens* à la citoyenneté sous les empereurs flaviens.

La rareté des gentilices latins et encore plus des gentilices impériaux si répandus dans certaines cités comme les Pétrucores ⁷⁸ s'explique en grande partie par le jeu du droit latin ⁷⁹ qui entraîne une promotion individuelle, automatique et lente des élites de la cité, qui ne les incite pas à adopter le gentilice du bienfaiteur qu'il soit un empereur ou un membre d'une *gens*. Le petit nombre de citoyens répertorié témoigne de la lenteur de la promotion à la citoyenneté même parmi les élites puisqu'il faut attendre visiblement la deuxième moitié du I^{er} siècle pour que les élites puissent y prétendre suite à l'octroi du droit latin par Claude ou Vespasien. Les citoyens se tournent donc pour la formation de l'onomastique vers les coutumes familiales et locales comme le suggère l'onomastique de la majorité d'entre eux.

En effet, sur les quinze citoyens dont la dénomination est complète, huit portent un gentilice patronymique. Les gentilices patronymiques se démarquent des gentilices latins du fait de la formation du gentilice de l'enfant à partir d'un élément de la nomenclature paternelle. Le choix de former le gentilice de l'enfant sur un élément de la nomenclature du père – souvent le *cognomen* de celui-ci – diverge de la pratique coutumière des citoyens romains de transmettre sans modification le gentilice d'une génération à la suivante, car elle est souvent la marque des branches familiales, ainsi que de la coutume pérégrine de changer de nom à chaque génération. Cette importance des gentilices patronymiques est le signe d'une perpétuation de la coutume de l'onomastique celtique de juxtaposer au nom unique un adjectif patronymique forgé à partir du nom paternel. L'onomastique des citoyens armoricains traduit donc un traditionalisme et un attachement au système de dénomination traditionnel sans pour autant refuser le système onomastique romain puisque la totalité des gentilices patronymiques sont forgés sur des éléments onomastiques latins, ici des *cognomina* paternels latins pour quatre de ceux-ci contre

^{77.} P. GALLIOU [34], p. 189-190.

^{78.} J.-P. BOST [76], p. 176-181.

^{79.} L. PAPE, *La Bretagne romaine*, Rennes, 1995, p. 17-20. L'auteur fait un point sur le statut juridique des cités et des personnes, indiquant que les personnes bénéficient du droit de cité local puis du droit latin.

quatre mêlant des éléments assonants et de traduction. Ce fait traduit un autre processus plus ancien : celui de la latinisation de l'anthroponymie pérégrine dans les cités armoricaines. Les pérégrins de la cité au contact du système onomastique romain ont doté leur progéniture non plus de noms celtiques mais de noms uniques latins, inspirés des leurs par une traduction homonymique ou choisis parmi les éléments onomastiques latins en circulation comme cela semble être le cas ici. Ce processus a amorcé la latinisation de l'anthroponymie dans les cités.

Celle-ci devient effective à l'obtention de la citoyenneté latine : lorsque le citoyen doit choisir son onomastique, le *nomen* latinisé du père obtient la place centrale dans le système patronymique par sa transformation en gentilice patronymique.

Cette tendance à la patronymie témoigne à la fois de la volonté de la continuité familiale, de l'adaptation du système onomastique gaulois au système onomastique romain et même de la permanence linguistique pour les gentilices forgés à partir de *nomina* celtiques.

Tableau 1 : L'onomastique des citoyens						
Les gentilices latins et les cognomina						
		Latin, impérial.	Latin, impérial.		cognomen rare d'apparence latine Basilus.	
		Latin, impérial.		cognomen latin Postuminus.		
		Latin, impérial.		cognomen latin Martinus.		
Luccei		Latin.	cognomen rare		d'apparence latine.	
Lucceius	Lucceius Latin.			<i>cognomen</i> latin de fréquence gallo-romaine Genialis.		
Mallonius		Latin.		cognomen latin	de fréquence gallo-romaine.	
Les gentilices pa	itronyi	niques et les <i>cogn</i>	omina			
Campanius	Sur (Campanus.	Latin.		Cognomen latin de traduction Priscus et cognomen latin d'assonance Virilis.	
Acceptius	Sur A	Acceptus.	Latin.		Cognomen celtique dérivé de la racine Tull-montagne.	
Gemellius	Sur (Gemellus.	Latin.		Cognomen latin de traduction Secundus, du gaulois Allos.	
Canius	Sur Canus.		Latin de traduction.		Cognomen latin assonant sur la racine gauloise Luc	
Saturninius	Sur S	Saturnus.	Latin assonant.		Cognomen latin Marcarius.	
Tauricius	Sur 7	ur Taurus/Tauricus. Latin as taruo/ta		nt sur le gaulois aureau.	Cognomen latin Florens.	
Gentilices rares						
Pessicinnius Unicum celtique.			Cognomen d'assonance latine Sabinus, sur la racine gauloise Sab.			

L'agencement de l'onomastique doit également prendre en compte les *cognomina* associés aux gentilices des citoyens. Si l'on regarde en détail, les six citoyens portant un gentilice latin l'associent à un *cognomen* latin ou d'apparence latine : Lucceius Genialis, Lucceia Feroccilla, Flavius Postuminus, Flavius Martinus, Mallonius Maternus et Flavius Basilus. Le *cognomen* de ce dernier est très rare puisqu'on le retrouve une autre fois simplement en Numidie ⁸⁰, mais on peut le caractériser comme

-

^{80.} Inscriptions Latines d'Algérie, 2-3, 9116.

un *cognomen* d'apparence latine. L'agencement purement latin de l'onomastique de ces cinq citoyens témoigne d'une romanisation poussée de ceux qui adhèrent pleinement aux coutumes onomastiques romaines.

De même, les autres citoyens porteurs d'un gentilice patronymique présentent une association avec un *cognomen* latin très répandu : Priscus, Florus, Sabinus, Florens, Secundus; témoins d'une adaptation linguistique graduelle de l'onomastique correspondant à la fois à un élargissement de la citoyenneté sous l'effet de l'octroi du droit latin et d'une adhésion progressive aux coutumes onomastiques et donc aux modes de vie romains. En outre, ces *cognomina* restent teintés d'éléments homophoniques gaulois par assonance notamment qui indiquent que l'héritage culturel gaulois reste présent dans la vie quotidienne et supposent que les citoyens maîtrisent le passage du gaulois au latin dans un premier temps et que le temps passant seul le caractère symbolique de la dénomination est recherché.

À l'exception d'Acceptius Sotullanius dont le gentilice patronymique est associé à un *cognomen* celtique témoignant d'une entrée sûrement plus récente dans la citoyenneté avec la conservation de celui-ci, l'onomastique citoyenne démontre que la latinisation de la société est en cours et effective. Cette latinisation de l'anthroponymie ne l'empêche en rien de conserver encore des traces d'une origine pérégrine et indigène.

L'onomastique des pérégrins (tableau 2)

Le groupe des pérégrins, majoritaire avec vingt six occurrences, se traduit par un statut civique officiel qui se caractérise majoritairement par un nom unique. On ne peut pas parler dans ce cas précis de *cognomen* qui suppose une juxtaposition avec un *nomen* mais plutôt de nom unique ou idionyme. Ainsi, nous répertorions vingt-six pérégrins porteurs d'un idionyme.

Tableau 2 : L'onomastique des pérégrins			
Idionyme	Évaluation linguistique	Racines, éléments d'assonance et de traduction	Références d'après Jean Degrave
Agedouirus	Celtique.	Idionyme composé sur <i>agedo</i> «visage, aspect» et wiro/ uiro «vrai, digne de confiance».	J.D., <i>L.G.</i> , p. 29 et p. 452
Moricus	Celtique.	Idionyme dérivé de la racine mori «mer»/morici «marin»	J.D., <i>L.G.</i> , p. 307
Toutilla	Celtique.	Idionyme dérivé de la racine teuta/ touta «peuple/tribu».	J.D., <i>L.G.</i> , p. 417-418
Fiatus	Celtique. Unicum.	Idionyme dérivé de la racine ientu/ iatu «jalousie, zèle, envie».	J.D., <i>L.G.</i> , p. 248
Connarus ou Condarus	Celtique. Il existe deux autres occurrences en Syrie et en Afrique.	Idionyme dérivé de la racine condo/conno- «tête, raison».	J.D., <i>L.G.</i> , p. 163
Argiotalus	Celtique. Unicum	Idionyme dérivé de la racine argio «neige» et talu- «front»	J.D., <i>L.G.</i> , p. 59 et 399
Smertulianus	Celtique. Unicum.	Idionyme dérivé de la racine smertilitanos «le grand pourvoyeur».	J.D., <i>L.G.</i> , p. 354
Selleninus	Celtique. Unicum.	Idionyme composé sur les racines sell «iris, œil» et de la racine eni- «dans» ou enno «oiseau».	J.D., <i>L.G.</i> , p. 212 et p. 372
Tritaius	Celtique.	Idionyme dérivé de la racine trito- «troisième».	J.D., <i>L.G.</i> , p. 422

AILMOIDEA 7

		Idionyme proche d'un autre unicum	
	Unicum.	Ionixsus chez les Convènes	
		(C.I.L XIII, 173.)	
Veus	Celtique. Idionyme à rapprocher de la racceltique : ueia « force vitale » et gentilice Seueus que l'on trouv dans la péninsule Ibérique*.		J.D., <i>L.G.</i> , p. 437.
Natalis	Latin d'assonance.	Assonance du gaulois Nate/Nata.	J.D., <i>L.G.</i> , p. 313
Virilis	Latin d'assonance.	Assonance du gaulois Viro.	J.D., <i>L.G.</i> , p. 452
Iuuentus	Latin d'assonance.	Assonance du Gaulois iouento «jeunesse».	
Tauricus	Latin d'assonance.	Assonance du Gaulois Tauri/ Tarvos.	J.D., <i>L.G.</i> , p. 403
Reginianus	Latin d'assonance.	Assonance du Gaulois sur Reg.	J.D., <i>L.G.</i> , p. 341
Festa	Latin.	Origine italienne.	
Festus	Latin.	Origine italienne.	
Felix	Latin.	Origine italienne, nom de	
		traduction courant en Gaule.	
Silanus	Latin.	Origine italienne.	
Thermantia	Grecque.	Idionyme proche du <i>nomen</i> de la fille cadette de Stilicon, Thermantia.	
Paternus	Latin, fréquent en Gaule.	Origine italienne.	
Iulianus	Latin.	Origine italienne.	
Lelius	Latin assonant?	Origine italienne.	
Quietius	Latin assonant?	Origine italienne. Assonance proche du gaulois Cutios, sixième mois de l'année dont le sens nous échappe.	J.D., <i>L.G.</i> , p. 179
Thermantia	Grecque.	Idionyme proche du <i>nomen</i> de la fille cadette de Stilicon Thermantia.	

^{*} AE 1991, 954 et Hispania Epigraphica, Madrid, 1993, 131.

Il s'avère intéressant de comparer les pratiques onomastiques respectives au sein des dénominations pérégrines, en comparaison de celle des citoyens. Les pérégrins armoricains sont ceux qui ont adopté en plus grand nombre une onomastique largement indigène, en proportion avec onze idionymes aux racines celtiques dont cinq sont des *unica*. Ainsi, preuve est faite une nouvelle fois que la latinisation de l'anthroponymie à l'époque romaine est intimement liée à la romanisation encouragée par les institutions, à travers le processus d'accès à la citoyenneté. Le statut pérégrin contribue à la survivance des éléments celtiques dans la dénomination comme le montre le *stemma* sur trois générations d'une famille de dévots de Mars *Mullo* à Nantes⁸¹ : le grand-père Moricus, le père Agedovirus et la fille Toutilla conservent une onomastique indigène, latinisée dans la forme.

Cependant, l'exemple des cités armoricaines indique qu'il ne faut pas faire montre de schématisme et d'esprit de synthèse pour la catégorie des pérégrins. Car même si de nombreux pérégrins continuent à arborer des noms indigènes ou à signification locale (noms d'assonance et de traduction), nous percevons la percée de la latinisation de la société qui touche les pérégrins jusque dans leur onomastique avec les idionymes latins italiens : Festus, Festa, Silanus, Paternus, Iulianus, Lelius et Quietus.

^{81.} AE 2006, 826.

Cette latinisation se double par ailleurs d'une ouverture culturelle sur le monde romain par le biais de la mobilité, qui appelle progressivement un renouvellement de l'onomastique pérégrine et citoyenne bien que nous ne sachions pas par exemple si Thermantia est effectivement d'origine grecque ou a adopté ce *nomen* sous l'influence de la famille théodosienne. Nous voyons que les nuances à apporter sont nombreuses. Car comme l'envisage Robert Étienne ⁸², il y a dans l'onomastique pérégrine «un brassage intime des éléments indigènes et des éléments romains», symbolisant une romanisation culturelle des pérégrins accompagnant une romanisation institutionnelle encouragée par l'octroi de la citoyenneté.

En guise de conclusion : réflexions sur la pénétration de l'épigraphie dans les cités armoricaines

La première réflexion qui vient à l'esprit quand on aborde l'anthroponymie et les inscriptions armoricaines est leur très faible nombre comparé aux autres cités gallo-romaines de même superficie. Lors de sa communication, Anne-Marie Rouannet-Liesenfelt tenta en vain de convaincre son auditoire que la cause possible de la rareté des inscriptions funéraires était « le manque de bonne pierre à graver dans les environs de Rennes ». Cette explication, trop souvent invoquée par le passé comme postulat pour faire comprendre pourquoi les cités armoricaines ont produit si peu d'épigraphie et de reliefs avec celle du hasard des découvertes qui est en fait largement compensé par l'archéologie depuis une quarantaine d'années, doit être abandonnée car les Bretons, dès le Moyen Âge, ont su trouver les moyens lapidaires de leur expression politique ou religieuse par un travail virtuose du granite. De plus, les affleurements de granites (microgranite, leucogranites...) ou de schistes ⁸³, appropriés pour l'épigraphie et exploités dès l'époque gallo-romaine, existent dans les cités étudiées ⁸⁴. D'autres cités ou régions gallo-romaines possédant des pierres jugées plus difficiles à graver que les calcaires ou les marbres ont créé un véritable artisanat de la pierre : les Lémovices qui sculptèrent avec dextérité le granite ou les cités des Vosges et rhénanes qui gravèrent et travaillèrent le grès ⁸⁵.

D'autres facteurs doivent donc être pris en compte pour caractériser cette particularité armoricaine, l'épigraphie et les représentations figurées semblant n'avoir pénétré que superficiellement dans le mode de vie armoricain à l'époque gallo-romaine.

Pour nourrir notre réflexion, nous pouvons utiliser comme point de départ les réflexions menées par Géza Alföldy sur la culture épigraphique de l'Empire romain 86. En se basant sur des études sérielles portant sur les milliaires 87 et les bases de statues impériales 88, il arrive à la conclusion que les inscriptions qui nous sont parvenues sont représentatives au maximum de 1 à 2 % des inscriptions effectivement gravées pendant l'époque romaine. Si l'on applique ce postulat aux inscriptions armoricaines, nous parvenons à une production épigraphique globale de dix mille inscriptions, ce qui est relativement peu à l'échelle de cinq cités au cours de quatre siècles de présence romaine. Les cités armoricaines font pâle

^{82.} R. ÉTIENNE, Bordeaux antique, Bordeaux, 1962, p. 160.

^{83.} L. LANGOUËT et L. QUESNEL, «Les plaques décorées en schiste de la Bretagne armoricaine sous l'Empire romain», *Revue archéologique de l'Ouest*, 17, 2000, p. 215-237.

^{84.} J.-Y. ÉVEILLARD [6], 2008, p. 111 et Id., « Sur quelques aspects originaux de la sculpture en pierre de l'Armorique romaine », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, 105, 2, 1998, p. 77.

^{85.} G. MOITRIEUX, «Le monde sacré, reflet du monde composite gallo-romain dans la haute vallée de la Meurthe», *Latomus*, tome 61-2, 2002, p. 326-338.

^{86.} G. Alföldy, «La cultura epigraphica de los Romanos : la difusión de un medio de comunicación y su papel en la integración cultural », in *Vivir en Tierra Extraña, Emigración e integración cultural en el mundo antiguo*, Madrid, 2004, p. 137-149.

^{87.} A. MOCSY, Gesellschaft und Romanisation in der römischen Provinz Moesia superior, Budapest, 1970, p. 207-262.

^{88.} J.M. Hojte, Roman Imperial Statue Bases. An Epigraphical Contribution to the Understanding of Roman Imperial Portrait Statues (thèse de doctorat, Aarhus, 2001).

figure avec moins d'une centaine d'inscriptions en comparaison des mille quatre cents inscriptions de *Tarraco* ou de *Castellum Celtianum*⁸⁹.

Au-delà du caractère forcément arbitraire et théorique de l'extrapolation, il faut envisager de comprendre pourquoi la culture épigraphique s'est si peu développée dans l'Armorique romaine. Il faut faire migrer notre réflexion de la simple question du support vers le terrain de la société gallo-romaine et des mentalités 90. En effet, l'épigraphie, plus qu'un «simple passeur de mémoire», est par extension un excellent indicateur du niveau de culture romaine le plus élémentaire et le marqueur d'un minimum de ressources économiques pour l'ensemble des strates de la société, notamment chez les plus humbles qui ont adopté la coutume de l'épitaphe funéraire dans de nombreuses cités bien que la plupart d'entre eux étaient quasiment analphabètes. La rareté des inscriptions armoricaines doit-elle nous faire penser que ces deux éléments, niveau culturel et ressources économiques, font défaut? Nous ne le pensons pas, d'autres arguments sont à rechercher dans la manière dont la culture épigraphique s'est diffusée dans l'Empire, en examinant le rôle particulier des élites et les conséquences qui en découlent.

En effet, l'épigraphie en tant que pratique d'autoreprésentation et de glorification d'un personnage par le truchement d'un texte qui affirme sa position sociale, ses mérites dans l'association fut prioritairement l'apanage des élites ⁹¹. Ce phénomène de l'«epigraphic habit» selon l'expression de Ramsay Mac Mullen est avant tout un phénomène culturel qui induit l'augmentation de la pratique épigraphique dans toutes les couches sociales ⁹². Ces grands programmes sont bien sûr un moyen d'autocélébration pour les bienfaiteurs mais aussi un vecteur de premier choix pour l'implantation de l'épigraphie parmi la population qui eut accès à ces monuments.

Dans les cités armoricaines, les élites locales ont contribué à la réalisation de ces programmes architecturaux dans les capitales de cités à Nantes avec les bienfaiteurs du *uicus Portensis* ou à Rennes dans la basilique de Mars Mullo. On s'aperçoit cependant que la moisson des inscriptions dédicatoires est maigre et assez tardive, comparée aux autres cités gallo-romaines. Dans le domaine funéraire, les élites sont presque totalement absentes : une seule inscription funéraire monumentale et seulement quelques mausolées colossaux nous sont parvenus 93. Alors le rôle primordial qu'elles devaient revêtir dans la diffusion de l'épigraphie funéraire n'a visiblement que peu opéré dans la réalité; le processus de mimétisme du comportement des élites qui consiste à perpétuer le nom du défunt par l'épigraphie par les classes inférieures ne s'est sans doute pas concrétisé dans les cités armoricaines hormis à Nantes où les quelques membres des classes inférieures et moyennes ont fait ériger des stèles funéraires. Le rôle de l'élite dans la propagation de la culture épigraphique est resté superficiel à tous points de vue, limitant en définitive le recours à l'épigraphie dans les diverses couches de la société.

^{89.} Die Römischen Inschriften von Tarraco, Berlin 1975 (Madrider Forschungen 10).

^{90.} G. Woolf, «Power and the spread of writing in the West», *Literacy and Power in the Ancient World*, Cambridge, 1994, p. 84-98. L'auteur insiste sur le rôle des mentalités, des pouvoirs gaulois puis du pouvoir romain dans la diffusion différenciée de l'épigraphie selon les cités gallo-romaines.

^{91.} G. Woolf, «Monumental Writing and the Expansion of Roman Society in the Early Empire», *Journal of Roman Studies*, 86, 1996, p. 22-25.

^{92.} R. Mac Mullen, «The Epigraphic habit in the Roman Empire», *AJPh* 103, 1982, p. 233-235. E. MEYER, «Explaining the Epigraphic Habit in the Roman Empire: The Evidence of Epitaphs», *Journal of Roman Studies* 80, 1990, p. 74-96. R. HAUSSLER, «Signes de la "romanisation" à travers l'épigraphie: possibilités d'interprétations et problèmes méthodologiques», *Romanisation et épigraphie. Etudes interdisciplinaires sur l'acculturation et l'identit*é, Montagnac, 2008, p. 9-11.

^{93.} P. GALLIOU [34], 1989, p. 31-34. J.-Y. ÉVEILLARD et Y. MALIGORNE, «Typologie et décor des monuments funéraires de l'Armorique romaine», in *La religion et le mythe comme inspiration pour la sculpture romaine provinciale, Actes du VIIIe colloque international sur les problèmes de l'art provincial romain*, Zagreb, 2005, p. 68-72. Inscription funéraire monumentale: CIL, XIII, 3116.

Le dossier épigraphique armoricain donne l'impression qu'en dehors des membres les plus influents et les plus riches des élites locales (prêtres de Rome et d'Auguste, trésorier du Confluent et patron des Nautes, *actores*,...), qui ont intégré les formes et les enjeux de l'épigraphie dans la société impériale romaine, la grande majorité de la population des cités armoricaines ne semble pas manifester d'intérêt pour cette forme de communication et d'expression purement méditerranéenne nouvellement promue par la conquête romaine.

Si l'on réfléchit à partir de la situation des provinces septentrionales où les membres les plus humbles nous ont légué un nombre considérable d'inscriptions, notamment funéraires ⁹⁴, nous voyons que certains protagonistes de la diffusion de la culture épigraphique ont fait défaut dans les cités armoricaines : les affranchis et les colons émigrés d'Italie, les membres de l'armée romaine (soldats, membres de l'administration militaire, vétérans), les négociants et les immigrants en général qui, ayant côtoyé la culture épigraphique, l'apportaient dans leurs bagages avec l'avantage de réunir les conditions économiques de faire élever des stèles et des autels, ce qui encourageait par mimétisme et conformisme social les autochtones à suivre les coutumes romaines. La position excentrée des cités armoricaines, en particulier des Osismes et des Coriosolites, est donc une des raisons de la rareté des inscriptions car la cité des Namnètes en contact plus étroit avec les principaux axes fluviaux et terrestres, est celle où le nombre d'inscriptions est le plus élevé.

Pour conclure, doit-on pour autant considérer que les habitants des cités armoricaines sont restés à l'écart de toutes les formes romanisées d'expressions onomastiques, funéraires, religieuses et sociales pour conserver leurs propres traditions ? À l'image de l'onomastique, la situation est plus nuancée que ce que nos lieux communs sur le traditionalisme celto-armoricain trop longtemps véhiculé par des explications simplistes ne le laissent penser. La latinisation des habitants est effective, l'onomastique romaine est adaptée à la culture locale, qui bien qu'elle conserve un substrat culturel gaulois, est profondément bouleversée par l'irruption de la culture romaine et de ses valeurs selon le concept de «romanité»⁹⁵. Le processus de romanisation y suit une voie particulière et différenciée, compromis entre la culture locale, les transformations de tous ordres impulsées par l'État romain et l'horizon social ouvert par la venue de populations extérieures. Ainsi, la culture épigraphique se déplace vers des supports locaux, moins coûteux et plus usités. Dans le domaine religieux, on constate l'omniprésence des figurines en terre blanche en Armorique 96 tandis que, comme le fait remarquer Gérard Moitrieux, elles revêtent moins d'importance dans les régions où domine le lapidaire 97. Si l'épigraphie, l'utilisation de la pierre et l'onomastique peuvent être des indicateurs efficients pour juger de la romanisation des cités gallo-romaines, ils ne peuvent être exclusifs mais doivent s'accompagner d'une prise en compte des autres supports et moyens d'expression.

Cela nécessitera à l'avenir un réexamen de l'ensemble du corpus épigraphique, que des études exhaustives soient menées sur ces supports afin de mieux comprendre le rapport des cités armoricaines à l'écrit et à l'image pendant la période romaine.

^{94.} F. Petry, «Une population marginale face à la civilisation romaine dans l'Est de la Gaule aux I^{er} et II^{ème} siècles», *Bulletin des antiquités luxembourgeoises* X, 1979, p. 95-142. L'auteur y réfléchit sur la pénétration de l'épigraphie et des monuments funéraires romains chez une population vivant dans des vallées en marge (p. 113-128).

^{95.} H. LAVAGNE, «Les dieux de la Gaule romaine : romanité et romanisation», Journal des Savants, 1979, p. 155-197.

^{96.} L. Pape [79], p. 151-158.

^{97.} G. MOITRIEUX [73] et p. 37 de ce volume.

ANNEXE

Liste des Armoricains gallo-romains dont le nom nous est conservé par les inscriptions

Les pérégrins			
Seruos	Graffite sur schiste. Datation: 150-200.	AE 2005, 1075a	Riédons Châtillon-sur-Seiche
Iuuenus	Graffite sur schiste. Datation: 150-200	AE 2005, 1075a	Riédons Châtillon-sur-Seiche
Virilis	Graffite sur schiste. Datation: 150-200	AE 2005, 1075a	Riédons. Châtillon-sur-Seiche
Natalis	Graffite sur schiste. Datation: 150-200	AE 2005, 1075a	Riédons Châtillon-sur-Seiche
Selleninus	Graffite sur schiste. Datation: 150-200	AE 2005, 1075a	Riédons Châtillon-sur-Seiche
Agedouirus	Fils de Moricus. Dévot de Mars Mullo. Don d'un <i>signum</i> et d'un temple.	AE 2006, 828	Namnètes Portus Namnetum
Toutilla	Fille d'Agedouirus.	AE 2006, 828	Namnètes Portus Namnetum
Moricus	Père d'Agedouirus et grand- père de Toutilla.	AE 2006, 828	Namnètes Portus Namnetum
Festa	Défunte.	CIL XIII, 3119	Namnètes Portus Namnetum
Felix	Fils de Festa.	CIL XIII, 3119	Namnètes Portus Namnetum
Festus	Fils de Festa.	<i>CIL</i> XIII, 3119	Namnètes Portus Namnetum
[T]hermantia	Défunte.	CIL XIII, 3121	Namnètes Portus Namnetum
Onixus	Défunt.	CIL XIII, 3125	Namnètes. Portus Namnetum
Decimina	Epouse d'un défunt qui lui fit élever une stèle.	CIL XIII, 3136	Namnètes Portus Namnetum
Priscilla	Défunte.	CIL XIII, 3128	Namnètes Portus Namnetum
Quietius	Défunt. Fils de Lelius.	CIL XIII, 3122	Namnètes Portus Namnetum
Lelius	Père de Quietus.	CIL XIII, 3122	Namnètes Portus Namnetum
Tauricus	Fils de Taurus, dévot de Mars Mullo.	CIL XIII, 3096 et ILS 4578	Namnètes Les Provenchères
Fiatus	Fils de Connarus. Dévot de Jupiter.	AE 1999, 1073	Vénètes Pluherlin
Connarus ou Condarus	Père de Fiatus.	AE 1999, 1073	Vénètes Pluherlin

Canii. Dévote de Sirona.

Affranchi familial?

Publius Servandius

Fanum Martis

Portus Namnetum

Namnètes

Potier d'un atelier local tardif Tritaius CAG 56, p. 329 Vénètes (IIIe-IVe siècle). Surzur Dévot d'une déesse. *CIL* XIII, 3142 Silanus Osismes Saint-Jean Trolimon J.-Y. Éveillard [1], Veus Ex-voto? Gravure sur une Osismes. plaque de schiste. 2008 Brasparts Les affranchis Affranchie de la famille des Cania Magusia CIL XIII, 3143 Coriosolites

CIL XIII, 3143

Les citoyens			
Acceptius Sottullianus	Dévot de Mars Mullo.	CIL XIII, 3103	Namnètes Portus Namnetum
Marcus Gemellius Secundus	Dévot de Vulcain et actor du vicus Portensis.	AE 2006, 828	Namnètes Portus Namnetum
Marcus Lucceius Genialis	Dévot de Vulcain et <i>actor</i> du <i>vicus Portensis</i> .	CIL XIII, 3107	Namnètes Portus Namnetum
Lucius Flauius Martinus	Dévot de Vulcain et <i>actor</i> du <i>vicus Portensis</i> .	CIL XIII, 3107	Namnètes Portus Namnetum
Pessicinnius Sabinus	Naute de la Loire.	CIL XIII, 3114	Namnètes Portus Namnetum
Lucceia Ferrocilla	Défunte.	CIL XIII, 3123	Namnètes Portus Namnetum
Mallonius Maternus	Père de Lucceia Ferocilla.	<i>CIL</i> XIII, 3123.	Namnètes Portus Namnetum
Canius Lucanus	Prêtre de l'autel du confluent.	AE 1999, 1072.	Coriosolites Fanum Martis
Sextus Flavius Basilus	Médecin-occuliste.	<i>CAG</i> 22, p. 192	Coriosolites Merdrignac
[] Sabinus	Fils du citoyen Caius Sabinus. Dévot.	<i>CAG</i> 56, p. 72	Vénètes Arzon
Lucius Campanius Priscus	Prêtre de Rome et d'Auguste.	AE 2001, 1383	Riedones Condate
Lucius Campanius Virilis	Fils de Lucius Campanius Priscus.	AE 2001, 1383	Riedones Condate
Titus Flauius Postuminus	Prêtre de Rome et d'Auguste et premier flamine perpétuel de Mars Mullo.	AE 2001, 1383	Riedones Condate

Personnages dont l'onomastique est incomplète [...], mater Défunte qui a élevé un monument *CIL* XIII, 3145 Coriosolites à elle et à son fils. Fanum Martis Dévot d'un Deus Tuil[...] ou Coriosolites [...]L EPAT F(ilius) AE 1994, n° 1231 Deus Tull[...]. Fanum Martis Valerio Maximo? L'inscription est trop *ILTG*, 339 Coriosolites partielle pour être certain de Fanum Martis l'onomastique. L'inscription est trop *ILTG* 340 Quintus Valerius? Coriosolites partielle pour être certain de Fanum Martis l'onomastique. Cette inscription sur une Osismes Q(...) B(...) Diuixtae AE 1895, 86 casserole d'argent mentionne Vorgium un *nomen* indigène originaire de Germanie supérieure (autres occurrences: CIL XIII, 5759, 6000, 11664). Les deux premières lettres peuvent être des éléments onomastiques ou des marques de propriété? Famuli Défunts? ou mention «serviteurs CIL XIII, 3117 Namnètes de dieu» que l'on trouve sur des et 3118 Portus Namnetum inscriptions chrétiennes (CIL V, 5416 et CIL XII, 1724). La lecture proposée par R. Mowat Ateruos/Nymphidia CIL XIII, 3315 Namnètes repose sur une lecture funéraire et Portus Namnetum des restitutions fragiles. Priscilliae [...] Défunte dont l'état civil est CIL XIII, 3128 Namnètes tronqué : on ne peut savoir Portus Namnetum si c'est une pérégrine ou une citoyenne. C(aius) Vere(cundus)?et L'inscription est trop CIL XIII, 3129 Namnètes partielle pour être certain de [....] et Sacco filiis Portus Namnetum l'onomastique. M(arcus) Lic(inius)? L'inscription est trop CIL XIII, 3102 Namnètes partielle pour être certain de Portus Namnetum l'onomastique. L'inscription est trop [...] Decumu[s] CIL XIII, 3104 Namnètes partielle pour être certain de Portus Namnetum l'onomastique. Magnia [..]N? L'inscription est trop CILXIII, 3124 Namnètes partielle pour être certain de Portus Namnetum l'onomastique. [...]talis filia L'inscription est trop CIL XIII, 3136 Namnètes partielle pour être certain de Portus Namnetum l'onomastique.

Personnages des cités extérieures mentionnant leur origine armoricaine Lucius Tauricius Florens Fils de Tauricius Tauricianus. CIL XIII, 1709 Lyon Il est trésorier du conseil des Gaules, patron des Nautes de la Loire et de la Saône, mentionne son origine Vénète. Tauricius Tauricianus Père de Lucius Tauricius Florens. CIL XIII, 1709 Lyon Fils de Cnaeus. Défunt mort à Lemovices Saturninius Marcarius *ILTG*, 159 23 ans. Il mentionne sa *natio* Dompierre-les-Églises Namnetum. Mari de la défunte Donatae, Reginianus CIL XIII, 616 Bituriges-Vivisques morte à 51 ans à Bordeaux. Bordeaux Il mentionne sa cité : ciuis Coriosolis. cavalier de l'ala Indiana Argiotalus. CIL XIII, 6230 Worms Gallorum mort à Worms sous Vangions Tibère. Smertulitanus Père d'Argiotalus. Worms CIL XIII, 6230 Vangions

Personnages vivant dans les cités armoricaines et d'origine extérieure			
Silicia Namgidde	Elle est d'origine africaine. Elle est morte à 65 ans après avoir suivi son fils.	CIL XIII, 3147	Coriosolites Fanum Martis
Caius Flauius Ianuarius	Fils de Silicia Namgidde.	CIL XIII, 3147	Coriosolites Fanum Martis
Caius Varenius Varus	Originaire de Narbonnaise. Membre de la tribu Voltinia. Curateur des cités romaines. Dévot de Neptune Hippius.	AE 2003, 1195	Osismes Douarnenez
Caius Sedatius Florus	Dévot de Vulcain. Origine italienne possible (Sedatii d'Ostie?).	CIL XIII, 3106	Namnètes Portus Namnetum